

Compte-rendu de la réunion  
du Conseil Municipal  
du 31 mars 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 31 mars 2015 à la Mairie de Thorigny sur Orose, à 20h00, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.  
Étaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de M. Daniel GLOTIN (excusé).  
Secrétaire de séance : Mme Brigitte SAVOURAT.

La secrétaire de séance donne lecture du procès – verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.  
Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose de rajouter un point complémentaire à l'ordre du jour, à savoir, l'affectation de l'appartement du bas à droite du bâtiment de l'ancienne perception en appartement d'urgence et de secours à disposition des CCAS en cas de besoin. Les conditions d'attribution, de location, etc seront étudiées ultérieurement.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ce point et autorise la mise à disposition de cet appartement aux CCAS.  
Par ailleurs, il informe le public qu'à la fin de la présente réunion, ce dernier ne sera pas autorisé à poser des questions.

Ordre du jour :

Demande subvention DTR 2015 pour les travaux de l'Église (consolidation du pignon sud) :  
Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis présenté par l'Architecte des Bâtiments de France se montant à 144 750€ HT (honoraires architecte compris)
- Sollicite l'octroi des subventions suivantes :
- Etat par la DTR : 37 500€
- Parlementaires : 10 000€
- Sauvagarde Art Français : 12 500€
- DRAC : 12 500€
- Mécénat : 5 000€
- Autofinancement : 47 500€

Achat terrain Rue de la Division Leclerc :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des entretiens qu'il a eus avec le nouveau propriétaire du 28 rue de la Division Leclerc appartenant à l'École et propose d'acheter, en vue de l'agrandissement futur de celle-ci, environ 450m<sup>2</sup> du jardin moyennant le prix de 9€/m<sup>2</sup> soit un total de plus ou moins 4 050€.  
Après discussion au cours de laquelle les membres du Conseil Municipal ont pu donner leur avis, demander des explications, par vote à main levée, le Conseil Municipal autorise cet achat par 9 voix pour, 7 abstentions et 2 voix contre.

**Transformation poste Adjoint technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet (17h50) en poste d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette transformation.

**Création poste Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01.05.2015 :**  
Par 16 voix pour et 2 contre, le Conseil Municipal accepte la création de cet emploi à compter du 01.05.2015.

**Frais de déplacement du personnel temporaire :**  
A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le paiement des frais de déplacement du personnel temporaire.

**Indemnisation des professeurs des Ecoles pour les NAP :**  
Par 15 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal accepte le paiement des heures effectuées par les professeurs des Ecoles pour les NAP au taux de 21,86€/heure.

**Acceptation de l'indemnité de La Poste pour les frais occasionnés par l'Agence Postale Communale :**  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'indemnisation proposée par La Poste pour l'année 2015 soit 1000€/mois.

**Vœu « Dijon, capitale régionale Bourgogne – Franche-Comté » :**  
Pour répondre à la demande de MM. Gentis et de Raincourt, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Forme le vœu que Dijon, déjà capitale régionale, devienne capitale de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal.

**-M.SAVOURAT :** indique que la rue de Paris sera ré-ouverte à la circulation à la fin de la semaine après le déplacement d'un compteur EDF.

**-M.CHAVOT :** constate la dégradation des chemins ruraux. Faut-il interdire la circulation de certains véhicules motorisés dans ces chemins ?

**Mme SAVOURAT :** signale que le déroulement des NAP, dans l'ensemble, se passe bien ;

**Mme THIESSON :** rappelle que le Centre de Loisirs ouvre ses portes pour les vacances de Printemps: inscriptions en Mairie, à l'école ou à la CCYN.  
- remercie l'ensemble des personnes ayant participé à la mise sous pli pour les dernières Elections Départementales et le Secrétariat de la Mairie pour le travail « formidable » réalisé.

**M.KOLJESKA :** demande - qu'il soit rappelé à la SAUR que des maisons de Vallières sont encore équipées de compteurs d'eau en plomb ;  
Ce rappel, sera fait par le Secrétariat de Mairie.  
- Si le contrôle de sécurité a été fait à la Salle de la Fraternelle et si elle pourra rouvrir après ;

Monsieur le Maire lui répond que le contrôle a été fait et qu'elle pourra rouvrir après les travaux de sécurité

- où en est l'étude de la station d'épuration ?

Monsieur le Maire lui répond que la station fonctionne avec un système, pas idéal, de plaques qui ont bougé. Cependant, elle marche et il sera, prochainement, fait un curage (devis arrivés)

- si un contrôle existe au niveau des eaux pluviales ?

M. le Maire lui répond affirmativement avec le SPANC mais qu'il pense qu'il faudra faire des « Opérations Coup de poing » par des visites à domicile Service Technique +Maire+ Gendarmerie pour que cesse cette pratique.

**M. GONCALVES** : - s'interroge sur le dossier de la boulangerie.

Monsieur le Maire avait commencé à répondre quand il a été vivement interrompu par le boulanger. Devant l'attitude de ce dernier, la séance est levée à 21h15.

  
Le Maire,  
**Pierrick BARDEAU**

